

Convention Collective Nationale
des Laboratoires d'Analyses Médicales extra-hospitaliers

Modification de l'article 9.1.4.2 des dispositions générales
Accord du 28 novembre 2002

Article

En vigueur étendu

Modification de l'article 9.1.4.2
Des dispositions générales de la convention collective
(Chap. III, art. 1.4.2 de l'accord du 11 octobre 1999
Et avenant du 13 janvier 2000)
Astreintes de nuit
1.4.2. Fréquence.
Astreintes de nuit.
La première phrase de l'alinéa 2